



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Comité Syndical du 7 Novembre 2022

DCS n°2022-22

Date de
convocation :
Vendredi 28
Octobre 2022

Délégués en
exercice : 48

Titulaires : 33
Suppléants : 5
Absents non
remplacés : 10

Quorum : 25

Votants : 38

L'an deux mille vingt-deux, le sept Novembre, à quatorze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au siège du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Pascale BORIES, la Présidente.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Paul Roger GONTARD, M. Claude MOREL, M. Daniel BELLEGARDE, M. Steve SOLER, M. Patrick SUISSE, Mme Jeanine DRAY, Mme Annick DUBOIS, M. Franck JOUSSELIN, M. Pierre JOUVENAL, M. Luc ROUSSELOT, M. Michel DOUCENDE, M. Hervé BERENGUER, Mme Pascale BORIES, Mme Nathalie LE GOFF, M. Michel TERRISSE, M. Jean-Claude RUSCELLI, M. Stéphane MICHEL, M. Fulgencio BERNAL, M. Didier CARLE, Mme Pascale CHUDZIKIEWCZ, M. Stéphane GARCIA, M. Claude AVRIL, M. Jean-Pierre FENOUIL, M. Nicolas PAGET, Mme Claudine MAFFRE, M. Thierry VERMEILLE, M. Xavier MARQUOT, M. Denis SABON, Mme Christine WINKELMANN, M. Pascal CROZET, M. Marc GABRIEL, Mme Patricia LISPAL-GONDRAN, Mme Florence GOURLOT

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Joël PEYRE représenté par Julien DE BENITO
M. Serge MALEN représenté par M. Lionel FISHER
M. Jacques DEMANSE représenté par Carole DELAFONTAINE
M. Christophe REYNIER-DUVAL représenté par M. Mariel MARTIN
M. Louis DRIEY représenté par Mme Françoise GRANDMOUGIN

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

Mme Cécile HELLE (Excusée), Mme Aurore CHANTY (Excusée), M. Patrick SANDEVOIR (Excusé), M. Yvan BOURELLY (Excusé), M. Joël GUIN (Excusé), M. Jean BERARD (Excusé), M. Christian GROS (Excusé), M. Yann BOMPARD (Excusé), M. Fabrice LEAUNE (Excusé), Mme Christine LANTHELME (Excusée),

ÉTAIENT PRÉSENTS SANS VOIX DÉLIBÉRATIVE :

Secrétaire de séance : M. Nicolas PAGET

Objet : Modification de la désignation des représentants de l'Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse (AURAV)

Rapporteur : Pascale BORIES

L'Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse a été créée sous la forme juridique d'une association Loi 1901 le 10 mai 2004 par délibération n°2004-2. L'Agence se compose de représentants publics nommés par leurs instances respectives.

L'Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse a modifié ses statuts lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juin 2022. Cette modification entraîne un changement de représentativité du SMBVA au sein de l'AURAV en Assemblée Générale

À savoir pour le Syndicat :

- 2 membres titulaires au Conseil d'Administration
- dorénavant 3 membres titulaires et leurs suppléants respectifs à l'Assemblée Générale

Il convient de procéder à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant du SMBVA à l'Assemblée Générale de l'AURAV. Il convient également de remplacer un représentant qui est désigné par deux structures (SMBVA et CCAOP).

Désignation modifiée ainsi :

Représentation au CA : 2 membres titulaires

Pascale BORIES
Stéphane GARICA

Représentation en AG : 3 membres titulaires et leurs suppléants respectifs

| <u>Titulaires :</u> | <u>Suppléants :</u> |
|---------------------|--------------------------|
| Pascale BORIES | Christophe REYNIER-DUVAL |
| Stéphane GARCIA | Marc GABRIEL |
| Patrick SUISSE | Claude MOREL |

Le Comité Syndical est invité à se prononcer.

Vu les statuts de l'Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse modifiés lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juin 2022,

Vu la délibération DCS n°2020-22 du 12 octobre 2020 qui désigne les derniers représentants du SMBVA aux Conseils d'Administration et aux Assemblées Générales de l'AURAV,

Considérant la nécessité de procéder à une délibération fixant la nouvelle représentation du SMBVA à l'AURAV,

Considérant que le Bureau Syndical réuni le 10 octobre 2022 a émis un avis favorable.

Après avoir entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **CONFIRME** la modification des représentants du SMBVA à l'AURAV,
- **FIXE** les représentants comme suit :



Représentation au CA : 2 membres titulaires

Pascale BORIES
Stéphane GARICA

Représentation en AG : 3 membres titulaires et leurs suppléants respectifs

| <u>Titulaires :</u> | <u>Suppléants :</u> |
|---------------------|--------------------------|
| Pascale BORIES | Christophe REYNIER-DUVAL |
| Stéphane GARCIA | Marc GABRIEL |
| Patrick SUISSE | Claude MOREL |

La délibération est adoptée.

Vote du Comité :

- POUR : 33
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 5 (M. BERENGUER, M. DE BENITO, M. GONTARD, Mme DUBOIS, Mme WINKELMANN)

La Présidente,
- certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le
Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de
deux mois à compter de la présente notification.

La Présidente,
Pascale BORIES

